



Assemblée générale

Distr. générale
16 mai 2007
Français
Original : anglais

Soixante-deuxième session

Projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2008-2009*

Titre II Affaires politiques

Chapitre 5 Opérations de maintien de la paix

[Programme 4 (Plan-programme biennal et priorités
pour la période 2008-2009)]**

Table des matières

	<i>Page</i>
Vue d'ensemble	2
A. Opérations de maintien de la paix	7
1. Direction exécutive et administration	7
2. Programme de travail	10
Sous-programme 1. Opérations	11
Sous-programme 2. Appui aux missions	13
Sous-programme 3. Questions militaires	17
Sous-programme 4. Police civile	19
Sous-programme 5. Coordination de la lutte antimines	21
3. Appui aux programmes	24
B. Missions de maintien de la paix	25
1. Organisme des Nations Unies chargé de la surveillance de la trêve	25
2. Groupe d'observateurs militaires des Nations Unies dans l'Inde et le Pakistan	27
Annexe	
Produits de l'exercice 2006-2007 non reconduits en 2008-2009	36

* Une synthèse du budget-programme approuvé paraîtra ultérieurement en tant que *Supplément n° 6* aux *Documents officiels de l'Assemblée générale, soixante-deuxième session (A/62/6/Add.1)*.

** *Documents officiels de l'Assemblée générale, soixante et unième session, Supplément n° 6 (A/61/6/Rev.1)*.



Vue d'ensemble

- 5.1 L'objet du programme est de contribuer au maintien de la paix et de la sécurité en déployant, conformément aux buts et principes énoncés dans la Charte des Nations Unies, des opérations de maintien de la paix autorisées en vertu de ces mêmes buts et principes. Les textes portant autorisation des activités du programme sont des résolutions du Conseil de sécurité et de l'Assemblée générale.
- 5.2 Le programme compte cinq sous-programmes interdépendants et complémentaires (opérations, appui aux missions, questions militaires, police civile, coordination de la lutte antimines) qui sont étroitement coordonnés et dont les activités se recoupent. Les stratégies du programme reposent sur le développement de capacités devant permettre d'intervenir dans des situations de conflit très diverses et de planifier, mettre en place, gérer et diriger des opérations de maintien de la paix. Pour favoriser l'application des accords de paix conclus par les parties aux conflits, il faut absolument pouvoir exécuter rapidement et efficacement les mandats définis par le Conseil de sécurité et l'Assemblée générale. Il peut s'agir de surveiller le respect de cessez-le-feu et de zones tampons; d'assurer le désarmement, la démobilisation et la réintégration d'ex-combattants; de réformer des corps militaires; d'assurer la formation de forces de police, de leur donner des conseils et de les surveiller; de créer des conditions de sécurité propices au retour des réfugiés et des déplacés; de promouvoir des réformes électorales et judiciaires et d'épauler des administrations civiles; de faciliter des processus politiques visant à consolider la paix et l'autorité de gouvernements légitimes; de coordonner des programmes de reprise économique et des opérations de déminage et de faciliter l'acheminement de secours humanitaires. Les missions peuvent aussi être chargées de maintenir l'ordre public et de prendre en charge une administration transitoire ou des services de maintien de l'ordre, par exemple des organes de justice pénale. Le programme est le moteur de l'exécution de mandats intégrés, notamment d'opérations d'assistance multisectorielles; au nombre des fonctions assurées figurent aussi l'apport d'un soutien logistique et administratif et la coordination d'activités de déminage. S'il y a lieu, le maintien de la paix (capacités, stratégies politiques et appui commun à plusieurs opérations) sera abordé sous l'angle régional.
- 5.3 Les États Membres seront tenus informés à toutes les phases des opérations de maintien de la paix; les besoins des fournisseurs de contingents et de policiers, qui doivent disposer d'une information complète pour prendre les décisions se rapportant à leur participation aux opérations de maintien de la paix, feront l'objet d'une attention particulière, tout comme la sécurité des membres des opérations de maintien de la paix sur le terrain. On veillera aussi à ce que le personnel des opérations soit équilibré du point de vue de la représentation des deux sexes et de la répartition géographique.
- 5.4 Les problèmes auxquels les opérations de maintien de la paix doivent faire face sont devenus extrêmement complexes et ne cessent d'évoluer, c'est pourquoi une approche intégrée est indispensable et une coordination accrue s'impose entre les organismes des Nations Unies et les partenaires extérieurs, notamment les institutions financières internationales et les organisations régionales, pour que la communauté internationale soit mieux en mesure de maintenir la paix et la sécurité. Les travaux de recherche et d'analyse, ainsi que l'examen et l'application des pratiques optimales et des enseignements tirés de l'expérience en matière de maintien de la paix, se poursuivront pour que le programme gagne en efficacité; l'accent continuera aussi d'être mis sur les normes de conduite de l'ensemble du personnel de maintien de la paix et sur sa formation, dont on veillera à ce qu'elle soit adaptée. En outre, le Département des opérations de maintien de la paix poursuivra sa stratégie d'institutionnalisation de l'égalité des sexes pour que les effets des opérations de maintien de la paix sur les femmes, les hommes, les filles et les garçons soient vraiment pris en considération dans ses politiques et programmes, qui en seront d'autant plus efficaces. Il fera une place à l'impératif d'égalité des sexes dans toutes ses activités de maintien de

la paix, de la planification à la liquidation des missions, et veillera à disposer d'un nombre suffisant de spécialistes de la question tant au Siège que sur le terrain.

- 5.5 Un appui spécialisé et des services techniques seront fournis au Comité spécial des opérations de maintien de la paix, notamment pour ce qui est de la suite à donner aux décisions du Conseil de sécurité et de l'Assemblée générale se rapportant aux opérations de maintien de la paix. Le Département des opérations de maintien de la paix appliquera les recommandations du Comité spécial que l'Assemblée générale aura faites siennes.
- 5.6 Le Département mène ses activités en coopération avec d'autres départements et bureaux du Secrétariat, des entités du système des Nations Unies et d'autres qui lui sont extérieures, notamment les institutions de Bretton Woods, l'Union africaine, l'Union européenne, l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN), l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe, la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest, d'autres institutions régionales et sous-régionales, les organisations non gouvernementales, ainsi qu'avec le monde universitaire et des groupes locaux. Cette collaboration et cette coopération prennent différentes formes : consultations politiques, appui opérationnel, planification, renforcement des capacités, analyse des politiques, conférences, séminaires et réunions de travail.
- 5.7 On trouvera le détail des réalisations escomptées et des indicateurs de succès du Département pendant l'exercice biennal 2008-2009, ainsi que celui des ressources demandées, aux sections intitulées Direction exécutive et administration et Programme de travail.
- 5.8 La liste des publications qui seront produites dans le cadre du programme de travail a été établie en tenant compte de chaque sous-programme. Le récapitulatif des publications à paraître figure dans le tableau ci-dessous. Elles sont décrites dans les sections relatives aux produits de chaque sous-programme.

Tableau 5.1

Récapitulatif des publications

<i>Publications</i>	<i>2004-2005 (nombre effectif)^b</i>	<i>2006-2007 (nombre estimatif)^a</i>	<i>2008-2009 (nombre estimatif)^a</i>
Publications en série	40	37	13
Publications isolées	–	–	–
Total	40	37	13

^a Les chiffres estimatifs ne portent que sur les produits programmés et reportés d'un exercice sur l'autre. La diminution du nombre des publications résulte d'un changement de méthode de comptabilisation des produits.

^b Les chiffres effectifs ne portent que sur les produits réalisés et remaniés.

- 5.9 Le montant total des ressources prévues pour les opérations de maintien de la paix au titre de l'exercice 2008-2009 s'élève à 96 060 700 dollars avant actualisation des coûts, dont 18 588 000 dollars pour le Département des opérations de maintien de la paix, 62 346 600 dollars pour l'Organisme des Nations Unies chargé de la surveillance de la trêve (ONUST) et 15 126 100 dollars pour le Groupe d'observateurs militaires des Nations Unies dans l'Inde et le Pakistan (UNMOGIP), ce qui représente une diminution d'un montant net de 609 900 dollars par rapport au montant du crédit ouvert pour l'exercice biennal 2006-2007, qui se décompose comme suit : une diminution de 16 100 dollars des dépenses au titre du Département des opérations de maintien de la paix, une augmentation de 76 100 dollars au titre de l'ONUST et une diminution de 669 900 dollars au titre de l'UNMOGIP.

- 5.10 La réduction de 16 200 dollars au titre du Département des opérations de maintien de la paix s'explique principalement par la diminution des ressources demandées au titre de la rubrique Personnel temporaire (autre que pour les réunions) à la suite de l'approbation de la dotation en effectifs supplémentaire imputée au compte d'appui et par d'autres ajustements apportés aux objets de dépense autres que les postes.
- 5.11 Les ressources prévues pour le Département des opérations de maintien de la paix, qui se chiffrent à 18 588 000 dollars pour l'exercice biennal 2008-2009, ne seront pas suffisantes pour financer l'ensemble des activités qui doivent être menées par le Département. Sa capacité d'exécuter les tâches qui lui sont confiées est et continuera d'être tributaire de l'allocation des ressources voulues, principalement au moyen du compte d'appui aux opérations de maintien de la paix. Depuis 2001, le Secrétariat a systématiquement appliqué les réformes en matière de planification, de déploiement et d'appui des opérations de maintien de la paix, conformément aux recommandations formulées dans son rapport (A/55/305-S/2000/809) par le Groupe d'étude sur les opérations de maintien de la paix des Nations Unies et par le Comité spécial des opérations de maintien de la paix. Le montant des crédits demandés au titre du compte d'appui, calculé sur la base des estimations réalisées pour l'exercice biennal 2006-2007, est inclus dans le présent rapport mais il s'agit d'un montant préliminaire qui ne tient pas compte des prévisions de dépenses figurant dans le rapport détaillé sur le renforcement de la capacité de l'Organisation dans le domaine des opérations de maintien de la paix (A/61/858 et Add.1 et 2 et Corr.1) présenté conformément à la résolution 61/256 de l'Assemblée générale. À cet égard, les incidences financières pour le budget ordinaire n'ont pas été incluses dans le présent projet de budget. Il sera donné effet aux décisions que l'Assemblée générale aura prises après avoir examiné le rapport détaillé dans l'ouverture de crédit initiale au moment de l'adoption du budget-programme pour l'exercice biennal 2008-2009, en décembre 2007.
- 5.12 Outre les fonds en provenance du compte d'appui, des fonds extrabudgétaires d'un montant de 234 098 600 dollars sont demandés pour l'exercice biennal (dont 224 millions de dollars correspondent au montant estimatif des ressources nécessaires au Fonds d'affectation spéciale pour la lutte antimines, y compris 19 postes temporaires), qui seront utilisés pour appuyer l'exécution du programme de travail du Département.
- 5.13 L'augmentation de 76 100 dollars au titre de l'ONUST est imputable à l'effet net des facteurs suivants : la proposition de création de 18 nouveaux postes d'agent des services généraux recruté sur le plan local, de 13 postes d'assistant de liaison pour le Groupe d'observateurs au Liban, dont les fonctions étaient précédemment exercées par des vacataires, et de 5 postes correspondant à d'autres fonctions administratives et logistiques, précédemment exercées par des fonctionnaires recrutés sur le plan international; une diminution au titre des postes imputable à la suppression de 5 postes d'agent du Service mobile; l'augmentation des ressources demandées au titre des objets de dépense autres que les postes, principalement en raison de la rénovation des abris au quartier général de l'ONUST ainsi que de divers échelons de patrouille et postes d'observation de l'Organisme.
- 5.14 La diminution nette de 669 900 dollars au titre de l'UNMOGIP est imputable à la réaffectation de certaines ressources pour tenir compte de l'évolution des dépenses ainsi qu'à l'augmentation résultant de la proposition de financer trois nouveaux postes d'agent des services généraux recruté sur le plan local au moyen de ressources précédemment allouées aux dépenses de personnel temporaire (autre que pour les réunions).
- 5.15 Conformément à la résolution 58/269 de l'Assemblée générale, des ressources d'un montant estimatif de 1 220 100 dollars ont été désignées comme devant servir aux activités de suivi et d'évaluation dans le cadre des sous-programmes 3, 4 et 5 et de l'UNMOGIP. Ce montant se répartit

comme suit : 113 400 dollars au titre du budget ordinaire et 1 106 700 dollars financés grâce à des ressources extrabudgétaires.

- 5.16 Le tableau 5.2 présente la répartition, en pourcentage, des ressources du programme pour l'exercice biennal 2008-2009.

Tableau 5.2

Répartition des ressources par composante, en pourcentage

<i>Composante</i>	<i>Budget ordinaire</i>	<i>Fonds extrabudgétaires</i>
A. Opérations de maintien de la paix		
1. Direction exécutive et administration	1,9	8,5
2. Programme de travail		
Sous-programme 1. Opérations	6,5	6,0
Sous-programme 2. Appui aux missions	8,2	25,0
Sous-programme 3. Personnel militaire	1,2	4,9
Sous-programme 4. Police civile	–	4,0
Sous-programme 5. Coordination de la lutte antimines	–	46,6
Total partiel (2)	15,9	86,5
3. Appui au programme	1,5	5,0
Total partiel (A)	19,3	100,0
B. Missions de maintien de la paix		
1. ONUST	64,9	–
2. UNMOGIP	15,8	–
Total partiel (B)	80,7	–
Total	100,0	100,0

- 5.17 On trouvera l'état récapitulatif de la répartition des ressources aux tableaux 5.3 et 5.4.

Tableau 5.3

Ressources nécessaires, par composante

(En milliers de dollars des États-Unis)

1) *Budget ordinaire*

<i>Composante, programme ou sous-programme</i>	<i>2004-2005 (dépenses effectives)</i>	<i>2006-2007 (crédits ouverts)</i>	<i>Augmentation</i>		<i>Total avant actualisation des coûts</i>	<i>Actualisation des coûts</i>	<i>2008-2009 (montant estimatif)</i>
			<i>Montant</i>	<i>Pourcentage</i>			
A. Opérations de maintien de la paix							
1. Direction exécutive et administration	1 638,6	1 805,4	(3,4)	(0,2)	1 802,0	97,3	1 899,3
2. Programme de travail							
Sous-programme 1. Opérations	5 276,4	6 218,8	0,2	–	6 219,0	324,7	6 543,7
Sous-programme 2. Appui aux missions	7 091,0	7 894,6	(3,1)	–	7 891,5	430,5	8 322,0
Sous-programme 3. Personnel militaire	1 038,8	1 190,0	1,0	0,1	1 191,0	65,9	1 256,9
Sous-programme 4. Police civile	–	–	–	–	–	–	–
Sous-programme 5. Coordination de la lutte antimines	–	–	–	–	–	–	–
Total partiel (2)	13 406,2	15 303,4	(1,9)	–	15 301,5	821,1	16 122,6

Titre II Affaires politiques

Composante, programme ou sous-programme	2004-2005 (dépenses effectives)	2006-2007 (crédits ouverts)	Augmentation		Total avant actua- lisation des coûts	Actua- lisation des coûts	2008-2009 (montant estimatif)
			Montant	Pour- centage			
3. Appui au programme	1 282,0	1 495,3	(10,8)	(0,7)	1 484,5	91,2	1 575,7
Total partiel (A)	16 326,8	18 604,1	(16,1)	-	18 588,0	1 009,6	19 597,6
B. Missions de maintien de la paix							
1. ONUST	55 730,1	62 270,5	76,1	0,1	62 346,6	3 088,4	65 435,0
2. UNMOGIP	14 734,9	15 796,0	(669,9)	(4,2)	15 126,1	1 376,4	16 502,5
Total partiel (B)	70 465,0	78 066,5	(593,8)	(0,8)	77 472,7	4 464,8	81 937,5
Total (1)	86 791,9	96 670,6	(609,9)	(0,6)	96 060,7	5 474,4	101 535,1

2) Fonds extrabudgétaires

	2004-2005 (dépenses effectives)	2006-2007 (montant estimatif)	2008-2009 (montant estimatif) ^a
Total (2)	254 105,6	445 463,3	484 988,3
Total [(1) + (2)]	340 897,5	542 133,9	586 523,4

^a Sur la base des effectifs autorisés actuels pour 2006-2007. Le montant des crédits demandés au titre du compte d'appui est préliminaire et ne tient pas compte des prévisions de dépenses du Secrétaire général (A/61/858 et Add.1 et 2 et Corr.1) en ce qui concerne la restructuration du Département des opérations de maintien de la paix, présentées conformément à la résolution 61/256 de l'Assemblée générale.

Tableau 5.4

Postes nécessaires

Catégorie	Postes permanents inscrits au budget ordinaire		Postes temporaires				Total	
	2006- 2007	2008- 2009	Budget ordinaire		Fonds extrabudgétaires		2006- 2007	2008- 2009
			2006- 2007	2008- 2009	2006- 2007 ^a	2008- 2009 ^b		
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur								
SGA	1	1	-	-	-	-	1	1
SSG	3	3	-	-	-	-	3	3
D-2	6	6	-	-	4	4	10	10
D-1	7	7	-	-	12	12	19	19
P-5	8	8	-	-	42	42	50	50
P-4/3	18	18	-	-	344	344	362	362
P-2/1	9	9	-	-	14	14	23	23
Total partiel	52	52	-	-	416	416	468	468
Agents des services généraux								
1 ^{re} classe	1	1	-	-	16	16	17	17
Autres classes	23	23	-	-	206	206	229	229
Total partiel	24	24	-	-	222	222	246	246

Catégorie	Postes permanents inscrits au budget ordinaire		Postes temporaires				Total	
			Budget ordinaire		Fonds extrabudgétaires			
	2006- 2007	2008- 2009	2006- 2007	2008- 2009	2006- 2007 ^a	2008- 2009 ^b	2006- 2007	2008- 2009
Autres catégories								
Agents locaux	168	189	–	–	–	–	168	189
Service mobile	137	132	–	–	–	–	137	132
Total partiel	305	321	–	–	–	–	305	321
Total	381	397	–	–	638	638	1 019	1 035

^a Dont 617 postes imputés sur le compte d'appui aux opérations de maintien de la paix [3 D-2, 12 D-1, 40 P-5, 172 P-4, 161 P-3, 14 P-2, 16 postes d'agent des services généraux (1^{re} classe) et 199 postes d'agent des services généraux (Autres classes)]; 19 postes financés par le Fonds d'affectation spéciale pour la lutte antimines [1 D-2, 2 P-5, 4 P-4, 6 P-3 et 6 postes d'agent des services généraux (Autres classes)] comme approuvé dans le plan de dépenses de 2007; 2 postes [1 P-3 et 1 poste d'agent des services généraux (Autres classes)] imputés sur le compte spécial d'appui aux activités extrabudgétaires de fond.

^b Sur la base des effectifs autorisés actuels pour 2006-2007. Le montant des crédits demandés au titre du compte d'appui est provisoire et ne tient pas compte des prévisions de dépenses du Secrétaire général (A/61/858 et Add.1 et 2 et Corr.1) en ce qui concerne la restructuration du Département des opérations de maintien de la paix, présentées conformément à la résolution 61/256 de l'Assemblée générale.

A. Opérations de maintien de la paix

1. Direction exécutive et administration

Ressources nécessaires (avant actualisation des coûts) : 1 802 000 dollars

- 5.18 Le Bureau du Secrétaire général adjoint est composé des collaborateurs directs du Secrétaire général adjoint et du bureau du Directeur de la gestion du changement, qui inclut la Section des pratiques optimales de maintien de la paix et le Service intégré de formation.
- 5.19 Le Secrétaire général adjoint dirige et supervise les opérations de maintien de la paix de l'ONU au nom du Secrétaire général et élabore les directives et les politiques opérationnelles en fonction des mandats assignés par le Conseil de sécurité. Il fournit en outre au Conseil des avis à propos de toutes les questions relatives aux activités et politiques de maintien de la paix et maintient des contacts de haut niveau avec les parties belligérantes et les États Membres, en particulier les membres du Conseil de sécurité et les pays qui fournissent des contingents pour l'application des mandats assignés par le Conseil de sécurité. L'ensemble du Département apporte son appui à ces travaux.
- 5.20 Le Bureau du Secrétaire général adjoint assure la gestion quotidienne du Département, procède à la planification à moyen et à long terme et à l'analyse des politiques, supervise l'examen et la réforme du Département, élabore et coordonne les stratégies de gestion de l'information du Département, procède à des analyses de politique, identifie les pratiques optimales et exploite les enseignements tirés des missions pour élaborer ou mettre à jour des politiques, des directives et des consignes permanentes intéressant tous les secteurs d'activité, et assure la planification des missions types, ainsi que le secrétariat du Comité spécial des opérations de maintien de la paix. En outre, le Bureau est responsable de la conception, de l'exécution et de la gestion de l'ensemble des activités de formation du Département, tant sur le terrain qu'au Siège. Enfin, il sert de lien entre

les missions extérieures relevant du Département et les autres départements investis de responsabilités opérationnelles de premier plan dans des domaines tels que l'information, la sécurité et la promotion de l'égalité des sexes, dont la responsabilité première incombe à d'autres services du Secrétariat, ou encore à des programmes, fonds ou institutions des Nations Unies, qui disposent des compétences techniques voulues.

Tableau 5.5

Objectifs de l'exercice biennal, réalisations escomptées, indicateurs de succès et mesure des résultats

Objectif de l'Organisation : Assurer l'application intégrale des directives des organes délibérants et le respect des politiques et procédures de l'Organisation des Nations Unies en ce qui concerne la gestion du programme de travail et des ressources humaines et financières

Réalisations escomptées (Secrétariat)	Indicateurs de succès
a) Programme de travail efficacement géré	<p>a) Fourniture de produits et services en temps voulu</p> <p><i>Mesure des résultats</i> (Pourcentage de produits exécutés dans les délais) 2004-2005 : non disponible 2006-2007 (estimation) : 100 % 2008-2009 (objectif) : 100 %</p>
b) Recrutement et affectation du personnel en temps voulu	<p>b) i) Réduction du nombre moyen de jours pendant lesquels un poste d'administrateur reste vacant</p> <p><i>Mesure des résultats</i> 2004-2005 : 167 jours 2006-2007 (estimation) : 160 jours 2008-2009 (objectif) : 120 jours</p> <p>ii) Maintien d'un taux moyen de vacance de postes de 6 % au maximum</p> <p><i>Mesure des résultats</i> 2004-2005 : 5,4 % 2006-2007 (estimation) : 6 % 2008-2009 (objectif) : 6 %</p>
c) Amélioration de la représentation géographique et de l'équilibre entre les sexes parmi le personnel	<p>c) i) Augmentation du pourcentage de fonctionnaires recrutés dans des États Membres non représentés ou sous-représentés dans le Département</p> <p><i>Mesure des résultats</i> 2004-2005 : 33 % 2006-2007 (estimation) : 35 % 2008-2009 (objectif) : 39 %</p>

	ii) Augmentation du pourcentage de femmes nommées à des postes d'administrateur ou de rang supérieur pour un an ou plus
	<i>Mesure des résultats</i>
	2004-2005 : 33 %
	2006-2007 (estimation) : 35 %
	2008-2009 (objectif) : 39 %
d) Respect accru des délais fixés pour la soumission des documents	d) Augmentation du pourcentage des documents publiés préalablement à une session qui sont remis dans le respect des délais fixés
	<i>Mesure des résultats</i>
	2004-2005 : pas applicable (nouvelle mesure)
	2006-2007 (estimation) : 50 %
	2008-2009 (objectif) : 75 %

Tableau 5.6

Ressources nécessaires

Catégorie	Ressources (en milliers de dollars É.-U.)		Postes	
	2006-2007	2008-2009 (avant actualisation des coûts)	2006-2007	2008-2009
Budget ordinaire				
Postes	1 735,2	1 735,2	6	6
Autres objets de dépense	70,2	66,8	–	–
Total partiel	1 805,4	1 802,0	6	6
Fonds extrabudgétaires	34 399,5	41 449,7	64	64
Total	36 204,9	43 251,7	70	70

5.21 Le montant de 1 802 000 dollars doit permettre de maintenir six postes au Bureau du Secrétaire général adjoint [1 SGA et 1 agent des services généraux (Autres classes)] et à la Section des pratiques optimales de maintien de la paix [1 D-1, 2 P-2 et 1 agent des services généraux (Autres classes)]. Les autres objets de dépense correspondent aux voyages entrepris par les fonctionnaires du Bureau et les frais de représentation du Département dans son ensemble. La légère diminution au titre des autres objets de dépense s'explique par des ajustements apportés à la rubrique Voyages compte tenu de l'évolution des dépenses.

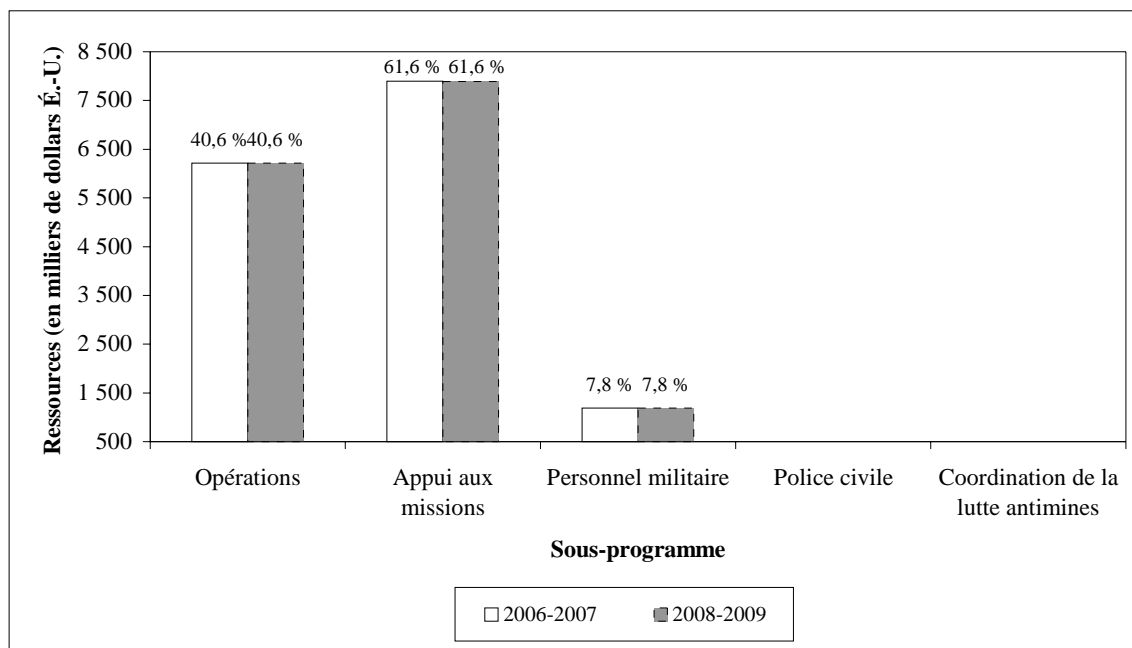
2. Programme de travail

Tableau 5.7

Ressources nécessaires, par sous-programme et par source de financement

Sous-programme	Ressources (en milliers de dollars É.-U.)		Postes	
	2006-2007	2008-2009 (avant actualisation des coûts)	2006-2007	2008-2009
Budget ordinaire				
1. Opérations	6 218,8	6 219,0	19	19
2. Appui aux missions	7 894,6	7 891,5	32	32
3. Personnel militaire	1 190,0	1 191,0	4	4
4. Police civile	—	—	—	—
5. Coordination de la lutte antimines	—	—	—	—
Total partiel	15 303,4	15 301,5	55	55
Fonds extrabudgétaires	389 937,3	419 250,8	558	558
Total	405 240,7	434 552,3	613	613

Ressources nécessaires, par sous-programme (budget ordinaire)



Sous-programme 1 Opérations

Ressources nécessaires (avant actualisation des coûts) : 6 219 000 dollars

- 5.22 La responsabilité fonctionnelle de ce sous-programme incombe au Bureau des opérations, qui est dirigé par un sous-secrétaire général et comprend trois divisions régionales, chacune étant responsable d'un certain nombre d'opérations de maintien de la paix et du Centre de situation.

Tableau 5.8

Objectifs de l'exercice biennal, réalisations escomptées, indicateurs de succès et mesure des résultats

Objectif de l'Organisation : Exécution efficace des activités de planification, de mise en place et de gestion des opérations de maintien de la paix prescrites par le Conseil de sécurité

Réalisations escomptées (Secrétariat)	Indicateurs de succès
a) Fourniture, en temps voulu, de conseils avisés et formulation de recommandations sur les questions relatives au maintien de la paix à l'intention du Conseil de sécurité, de l'Assemblée générale, des autres organes intergouvernementaux, des pays qui fournissent des contingents et de ceux qui apportent une contribution d'un autre ordre	<p>a) Dans ses résolutions, le Conseil de sécurité tient compte des recommandations relatives à la création de nouvelles missions ou à l'aménagement de missions existantes</p> <p><i>Mesure des résultats :</i> nombre de recommandations incluses dans les résolutions du Conseil de sécurité</p> <p>2004-2005 : 21 2006-2007 (estimation) : 25 2008-2009 (objectif) : 25</p>
b) Opérations de maintien de la paix dirigées et appuyées de manière efficace et efficiente	<p>b) i) Les délais fixés par le Conseil de sécurité et ses autres prescriptions relatives à la mise en place de nouvelles opérations de maintien de la paix ou à la modification d'opérations existantes sont respectés</p> <p><i>Mesure des résultats :</i> nombre de missions intégrées préparées</p> <p>2004-2005 : 10 2006-2007 (estimation) : 10 2008-2009 (objectif) : 10</p> <p>ii) Les grands objectifs définis et prescrits dans les résolutions du Conseil de sécurité sont atteints par les opérations de maintien de la paix</p>

Mesure des résultats : nombre de missions qui ont atteint les grands objectifs prescrits par le Conseil de sécurité

2004-2005 : 11

2006-2007 (estimation) : 15

2008-2009 (objectif) : 15

Facteurs externes

- 5.23 Le sous-programme devrait atteindre les objectifs visés et aboutir aux réalisations escomptées à condition que : a) les parties au conflit coopèrent et elles respectent et appliquent les dispositions de l'accord de paix; b) les partenaires dans les efforts de maintien de la paix apportent l'appui nécessaire; c) les conditions de sécurité permettent l'établissement ou la poursuite d'opérations de maintien de la paix.

Produits

- 5.24 Les produits et services suivants sont prévus pour l'exercice biennal :
- a) Service des organes intergouvernementaux et des organes d'experts (budget ordinaire et fonds extrabudgétaires) :
 - i) Assemblée générale : services fonctionnels pour les réunions : informations générales et avis donnés à l'Assemblée générale et à ses divers organes sur des questions touchant le maintien de la paix;
 - ii) Conseil de sécurité :
 - a. Services fonctionnels pour les réunions : information communiquée oralement au Conseil de sécurité sur des questions touchant le maintien de la paix; consultations avec les pays qui fournissent des contingents;
 - b. Documentation à l'intention des organes délibérants : rapports du Secrétaire général;
 - b) Autres activités de fond (budget ordinaire et fonds extrabudgétaires) : Services techniques : constitution d'équipes spéciales et de groupes de travail avec des partenaires à l'intérieur et à l'extérieur du système pour des opérations de maintien de la paix complexes et multidimensionnelles; conseils et appui aux opérations de maintien de la paix s'agissant de questions stratégiques, politiques et opérationnelles; résumés quotidiens et rapports spéciaux du Centre de situation sur la situation opérationnelle et l'état des crises; avis dispensés aux missions permanentes auprès de l'Organisation des Nations Unies, aux organismes des Nations Unies, aux institutions de Bretton Woods, aux organisations internationales et régionales de gouvernance et de sécurité ainsi qu'aux organisations non gouvernementales sur des questions concernant le maintien de la paix; participation aux réunions annuelles de l'Union européenne et de l'OTAN à Bruxelles ainsi qu'aux réunions annuelles avec l'Union européenne à New York; liaison et réunions régulières entre le Centre de situation et le Centre de gestion des conflits de l'Union africaine; consultations et accords structurels avec et entre des organisations régionales afin de promouvoir les capacités régionales de maintien de la paix élargies dans le contexte de certaines opérations; coopération institutionnelle et/ou conclusion d'accords relatifs à l'appui opérationnel avec des organisations régionales pour une action conjointe en matière de prévention des crises et lors d'interventions en cas de crise.

Tableau 5.9

Ressources nécessaires : sous-programme 1

Catégorie	Ressources (en milliers de dollars É.-U.)		Postes	
	2006-2007	2008-2009 (avant actualisation des coûts)	2006-2007	2008-2009
Budget ordinaire				
Postes	6 149,7	6 149,7	19	19
Autres objets de dépense	69,1	69,3	–	–
Total partiel	6 218,8	6 219,0	19	19
Fonds extrabudgétaires	25 068,2	28 808,2	77	77
Total	31 287,0	35 027,2	96	96

- 5.25 Les ressources demandées, d'un montant de 6 219 000 dollars, doivent permettre de maintenir 19 postes [1 SSG, 3 D-2, 3D-1, 2 P-5, 3 P-4, 2 P-3 et 5 postes d'agent des services généraux (Autres classes)] et de financer les autres objets de dépense. Le Bureau, qui comprend les trois divisions régionales (Afrique, Asie et Moyen-Orient et Europe et Amérique latine) a pour responsabilités de présenter en temps voulu au Conseil de sécurité, à l'Assemblée générale et aux pays qui fournissent des contingents ou apportent une contribution d'un autre ordre des avis et des analyses concernant les grandes orientations politiques et opérationnelles, ainsi que la planification des missions et l'appui à leur fournir. Les ressources destinées aux autres objets de dépense correspondent aux voyages effectués par le personnel du Bureau et à la traduction contractuelle.

**Sous-programme 2
Appui aux missions**

Ressources nécessaires (avant actualisation des coûts) : 7 891 500 dollars

- 5.26 Ce sous-programme est exécuté par le Bureau de l'appui aux missions, qui relève directement du Sous-Secrétaire général. Le Bureau comprend la Division du soutien logistique et la Division de l'appui administratif, laquelle se compose du Service de gestion financière et d'appui et du Service de la gestion du personnel.

Tableau 5.10

Objectifs de l'exercice biennal, réalisations escomptées, indicateurs de succès et mesure des résultats

Objectif de l'Organisation : Veiller à ce que les opérations de maintien de la paix et les opérations connexes disposent du personnel, des fonds et du matériel dont elles ont besoin pour s'acquitter de leurs mandats efficacement et rationnellement, suivant les décisions de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité

Réalisations escomptées (Secrétariat)**Indicateurs de succès**

a) Réduction du temps nécessaire pour planifier, déployer et mettre en place les opérations de maintien de la paix et les autres opérations approuvées par le Conseil de sécurité

a) i) Les missions comptant jusqu'à 5 000 personnes seront pleinement opérationnelles dans les 90 jours suivant la décision du Conseil de sécurité en portant création

Mesure des résultats : nombre de jours nécessaires pour qu'une mission comptant jusqu'à 5 000 personnes devienne pleinement opérationnelle suivant la décision du Conseil de sécurité en portant création

2004-2005 : 90 jours

2006-2007 (estimation) : 90 jours

2008-2009 (objectif) : 90 jours

ii) Disponibilité de 100 % des stocks stratégiques pour déploiement rapide dès la phase de démarrage des missions

Mesure des résultats :

2004-2005 : 100 %

2006-2007 (estimation) : 100 %

2008-2009 (objectif) : 100 %

b) Amélioration de l'efficacité des opérations de maintien de la paix et des résultats obtenus

b) i) Le taux moyen de vacance de postes intéressant le personnel civil recruté sur le plan international sera ramené de 24 à 20 % pour les missions extérieures en phase de démarrage, d'expansion ou de liquidation et à 10 % pour toutes les autres missions extérieures

Mesure des résultats : taux de vacance de postes pour les missions extérieures en phase de démarrage, d'expansion ou de liquidation

2004-2005 : 25 %

2006-2007 (estimation) : 25 %

2008-2009 (objectif) : 20 %

ii) 95 % des besoins opérationnels immédiats planifiés sont satisfaits dans les délais

Mesure des résultats

2004-2005 : 89 %

2006-2007 (estimation) : 95 %

2008-2009 (objectif) : 95 %

iii) Nombre de manuels et de directives générales valables fournis pour appuyer les missions extérieures

Mesure des résultats

2004-2005 : 3 manuels et ensembles de directives

2006-2007 (estimation) : 4 manuels et ensembles de directives

2008-2009 (objectif) : 6 manuels et ensembles de directives

iv) L'intégralité du personnel civil recruté sur le plan international a reçu une formation préalable au déploiement, ainsi qu'une formation continue en cours de mission et un perfectionnement appropriés

Mesure des résultats

2004-2005 : 40 %

2006-2007 (estimation) : 100 %

2008-2009 (objectif) : 100 %

v) Pourcentage élevé de hauts responsables présents sur le terrain au début de la mission

Mesure des résultats

2004-2005 : 83 %

2006-2007 (estimation) : 80 %

2008-2009 (objectif) : 80 %

vi) Rationalisation du processus de recrutement de civils et réduction du délai d'attente

Mesure des résultats : nombre moyen de jours entre la date à laquelle les postes deviennent vacants et celle où les candidats sont nommés

2004-2005 : 90 jours

2006-2007 (estimation) : 50 jours

2008-2009 (objectif) : 40 jours

vii) Maintien à six mois du délai moyen de traitement des demandes d'indemnisation au titre du matériel appartenant aux contingents (depuis la réception de la demande certifiée par la mission à son approbation par le Département des opérations de maintien de la paix)

Mesure des résultats : nombre moyen de mois

2004-2005 : 6 mois

2006-2007 (estimation) : 6 mois

2008-2009 (objectif) : 6 mois

Facteurs externes

- 5.27 Le sous-programme devrait permettre d'aboutir aux objectifs visés et aux réalisations escomptées si les conditions suivantes sont réunies : les États Membres et les partenaires des opérations de maintien de la paix fournissent l'appui politique voulu; la situation politique et les conditions de sécurité sont telles que le Bureau de l'appui aux missions peut mener ses activités.

Produits

- 5.28 Les produits de l'exercice biennal 2008-2009 seront les suivants :
- a) Service d'organes intergouvernementaux et d'organes d'experts (budget ordinaire et fonds extrabudgétaires) :
 - i) Assemblée générale : documentation : préparation de contributions aux rapports du Secrétaire général à l'Assemblée générale sur les questions de personnel;
 - ii) Commission administrative et budgétaire (Cinquième Commission) : services fonctionnels pour les réunions : participation aux délibérations de la Cinquième Commission et du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires;
 - b) Services de conférence, administration et contrôle (budget ordinaire et fonds extrabudgétaires) :
 - i) Gestion des ressources humaines : perfectionnement de la constitution d'un fichier des mouvements de personnel; perfectionnement du système électronique mondial de déploiement de personnel sur le terrain; appui en ligne à tous les membres du personnel sur le terrain en ce qui concerne leurs carrières, grâce notamment à la reconfiguration du site Web sur l'évolution des carrières; recrutement et affectation du personnel civil pour les missions extérieures; mise à jour des tableaux d'effectifs et des fichiers;
 - ii) Planification des programmes, budget et comptabilité : certification des demandes présentées par les pays qui fournissent des contingents portant sur des biens et des services, des indemnités en cas de décès et d'invalidité et le remboursement du matériel appartenant aux contingents et consultations avec les États Membres intéressés; présentation définitive au Contrôleur des crédits nécessaires et des rapports d'exécution du budget pour les missions en cours ainsi que des ressources nécessaires pour les missions nouvelles; liquidation financière des missions, y compris établissement définitif des comptes et évaluation des pertes ou des dommages touchant les biens des Nations Unies; établissement de rapports de gestion financière mensuels, par centre de coûts, pour toutes les missions en cours;
 - iii) Services centraux d'appui : coordination de l'appui logistique et technique pour la mise en route des missions sur le terrain; déploiement et mouvements du personnel et du matériel des contingents à destination et au départ des missions; mise en place des stocks stratégiques pour déploiement rapide; encadrement, planification et gestion du soutien logistique à destination des missions extérieures; contrats prévisionnels pour la fourniture, à l'échelle mondiale, de moyens de transport, de rations, de carburant, de services mobiles et d'autres services essentiels, y compris normalisation des cahiers des charges.

Tableau 5.11

Ressources nécessaires : sous-programme 2

Catégorie	Ressources (en milliers de dollars É.-U.)		Postes	
	2006-2007	2008-2009 (avant actualisation des coûts)	2006-2007	2008-2009
Budget ordinaire				
Postes	7 841,4	7 841,4	32	32
Autres objets de dépense	53,2	50,1	–	–
Total partiel	7 894,6	7 891,5	32	32
Fonds extrabudgétaires	108 988,6	121 043,0	344	344
Total	116 883,2	128 934,5	376	376

- 5.29 Les ressources demandées, d'un montant de 7 891 500 dollars, doivent permettre de continuer à financer 32 postes au Bureau de l'appui aux missions [1 SSG, 1 D-2, 1 D-1, 3 P-5, 7 P-4, 1 P-3, 6 P-2 et 12 postes d'agent des services généraux (Autres classes)]. Le montant prévu pour les autres objets de dépense servira à financer les voyages effectués par les fonctionnaires du Bureau et la traduction contractuelle. La légère diminution au titre des autres objets de dépense s'explique par des ajustements apportés à la rubrique Voyages compte tenu de l'évolution des dépenses.

**Sous-programme 3
Questions militaires**

Ressources nécessaires (avant actualisation des coûts) : 1 191 000 dollars

- 5.30 Ce sous-programme est exécuté par la Division du personnel militaire, qui relève directement du Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix.

Tableau 5.12

Objectifs de l'exercice biennal, réalisations escomptées, indicateurs de succès et mesure des résultats

Objectif de l'Organisation : Exécuter efficacement les volets militaires des missions autorisées par le Conseil de sécurité

Réalisations escomptées (Secrétariat)

Indicateurs de succès

a) Réduction du temps nécessaire pour planifier, déployer et mettre en place les composantes militaires des opérations de maintien de la paix autorisées par le Conseil de sécurité

a) Les composantes militaires sont mises en place dans les délais prévus pour chaque opération

Mesure des résultats : pourcentage de composantes militaires déployées dans les délais prévus

2004-2005 : 45 %

2006-2007 (estimation) : 60 %

2008-2009 (objectif) : 80 %

b) Amélioration de l'efficacité de la composante militaire des opérations de maintien de la paix et des résultats obtenus

b) Toutes les recommandations liées aux missions sur le terrain qui sont énoncées dans les rapports d'évaluation de la composante militaire ou de la composante police civile des missions de maintien de la paix sont appliquées

Mesure des résultats : pourcentage de recommandations suivies d'effet

2004-2005 : non disponible

2006-2007 (estimation) : 100 %

2008-2009 (objectif) : 100 %

Facteurs externes

- 5.31 Le sous-programme devrait permettre d'aboutir aux objectifs visés et aux réalisations escomptées si les conditions suivantes sont réunies : les États Membres affectent aux missions de maintien de la paix les effectifs militaires voulus en temps utile et ces effectifs sont formés et efficaces; les parties au conflit honorent leurs engagements.

Produits

- 5.32 Les produits de l'exercice biennal 2008-2009 seront les suivants :

Autres services fonctionnels (fonds extrabudgétaires) :

- a) Appui d'ordre technique : participation à l'élaboration des politiques relatives aux composantes militaires; activités quotidiennes de suivi et d'appui concernant l'ensemble des unités militaires; déploiement de forces militaires, d'observateurs et de fonctionnaires du Siège, l'accent étant mis sur l'équilibre entre hommes et femmes; inspections et évaluations des besoins en formation auprès des pays qui fournissent déjà des contingents ou de ceux qui s'apprentent à en fournir; gestion et administration de l'ensemble des déploiements, relèves et rapatriements d'individus et de contingents; définition de concepts d'opérations pour toutes les missions de maintien de la paix potentielles et en cours d'aménagement; mise à jour des bases de données relatives au système des forces et moyens en attente des Nations Unies et à la réserve de cadres supérieurs;
- b) Séminaires destinés aux utilisateurs extérieurs : conseils aux États Membres, aux organisations régionales et aux organismes des Nations Unies sur les aspects militaires des pourparlers et accords de paix et des opérations de maintien de la paix, y compris la planification stratégique et opérationnelle, et sur la mise en œuvre des volets militaires du mandat des opérations de maintien de la paix; exposés sur des missions précises; accueil des officiers supérieurs préalablement au déploiement et communication d'information après leur nomination, selon les besoins.

Tableau 5.13

Ressources nécessaires : sous-programme 3

Catégorie	Ressources (en milliers de dollars É.-U.)		Postes	
	2006-2007	2008-2009 (avant actualisation des coûts)	2006-2007	2008-2009
Budget ordinaire				
Postes	1 120,8	1 120,8	4	4
Autres objets de dépense	69,2	70,2	–	–
Total partiel	1 190,0	1 191,0	4	4
Fonds extrabudgétaires	25 118,1	23 721,0	60	60
Total	26 308,1	24 912,0	64	64

- 5.33 Les ressources demandées, d'un montant de 1 191 000 dollars, doivent permettre de continuer à financer quatre postes à la Division militaire [1 D-2, 1 P-5 et 2 postes d'agent des services généraux (Autres classes)], ainsi que les autres objets de dépense, à savoir les voyages effectués par les fonctionnaires de la Division et la traduction contractuelle. La Division est responsable de l'élaboration de plans opérationnels pour les composantes militaires des opérations de maintien de la paix, de la recherche de troupes, des évaluations préalables au déploiement, de la coordination du déploiement et de la relève du personnel militaire des missions, ainsi que du contrôle des composantes militaires des missions de maintien de la paix et de l'appui à leur personnel.

**Sous-programme 4
Police civile**

- 5.34 Le sous-programme est exécuté par la Division de la police civile, qui relève directement du Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix.

Tableau 5.14

Objectifs de l'exercice biennal, réalisations escomptées, indicateurs de succès et mesure des résultats

Objectif de l'Organisation : Soutenir les services de police des pays qui sortent de conflits et renforcer leurs moyens d'action pour qu'ils soient viables et répondent aux normes internationalement acceptées

Réalisations escomptées (Secrétariat)

a) Réduction du temps nécessaire pour planifier, déployer et mettre en place la composante police civile des opérations de maintien de la paix autorisées par le Conseil de sécurité

Indicateurs de succès

a) i) Réduction du délai de déploiement des composantes police civile

Mesure des résultats

2004-2005 : 45 jours

2006-2007 (estimation) : 30 jours

2008-2009 (objectif) : 20 jours

	ii) Réduction du délai de production des plans, manuels et procédures pour la mise en œuvre des mandats au démarrage des opérations de maintien de la paix
	<i>Mesure des résultats</i> 2004-2005 : 12 mois 2006-2007 (estimation) : 9 mois 2008-2009 (objectif) : 6 mois
b) Amélioration de l'efficacité de la composante police civile des opérations de maintien de la paix et des résultats obtenus	b) i) Fourniture, en temps opportun, des indications et des directives nécessaires aux composantes police civile
	<i>Mesure des résultats</i> : délai nécessaire pour fournir des indications et des directives aux composantes police civile 2004-2005 : 9 mois 2006-2007 (estimation) : 6 mois 2008-2009 (objectif) : 2 mois
	ii) Augmentation du pourcentage des spécialistes de la police déployés au sein des composantes police civile
	<i>Mesure des résultats</i> : pourcentage de spécialistes au sein des composantes police civile 2004-2005 : 20 % 2006-2007 (estimation) : 40 % 2008-2009 (objectif) : 50 %
c) Soutien à des services viables de police nationale dans les sociétés sortant d'un conflit	c) Augmentation du nombre de sociétés sortant d'un conflit où ont été mis en place des institutions nationales et des services nationaux de police viables
	<i>Mesure des résultats</i> : nombre de missions de maintien de la paix dans le cadre desquelles les services de polices locaux reçoivent un appui 2004-2005 : 2 2006-2007 (estimation) : 4 2008-2009 (objectif) : 6

Facteurs externes

- 5.35 Le sous-programme devrait permettre d'aboutir aux objectifs visés et aux réalisations escomptées si les conditions suivantes sont réunies : a) les États Membres et les partenaires des opérations de maintien de la paix fournissent l'appui politique et financier voulu; b) la situation politique et les conditions de sécurité sont telles que la police civile et les composantes connexes peuvent mener leurs activités.

Produits

5.36 Les produits de l'exercice biennal 2008-2009 seront les suivants :

Autres services fonctionnels (fonds extrabudgétaires) :

- a) Missions d'établissement des faits : rapports sur les visites effectuées dans chaque mission de maintien de la paix;
- b) Appui d'ordre technique : conseils aux missions de maintien de la paix sur le renforcement des institutions et des capacités des services de police locaux; exposés aux États Membres sur des questions intéressant la police dans le contexte de telle ou telle mission; élaboration et/ou révision d'instructions permanentes, de directives à l'intention des chefs de la police civile et de règles d'engagement pour les fonctionnaires de police civile et les unités de police constituées; principes directeurs et procédures à caractère général concernant le renforcement des institutions et des capacités des services de police locaux; distribution à tous les États Membres de directives révisées concernant l'aide à la sélection du personnel; distribution à tous les États Membres de directives pour le déploiement de fonctionnaires de police civile et d'unités de police civile constituées; planification et analyse des opérations en cours et envisagées; guide pour la planification de l'évaluation des capacités des services de police locaux; visites préalables au déploiement dans les États Membres afin d'apporter des conseils sur les besoins en police civile, ainsi que sur les capacités et les ressources nécessaires; visites dans des États Membres, afin de les aider à recruter, notamment sur la base d'un examen des compétences, des fonctionnaires de police possédant les qualifications recherchées.

Tableau 5.15

Ressources nécessaires : sous-programme 4

Catégorie	Ressources (en milliers de dollars É.-U.)		Postes	
	2006-2007	2008-2009 (avant actuali- sation des coûts)	2006-2007	2008-2009
Budget ordinaire	–	–	–	–
Fonds extrabudgétaires	16 108,4	19 450,8	53	53
Total	16 108,4	19 450,8	53	53

5.37 La Division de la police civile est intégralement financée par le compte d'appui aux opérations de maintien de la paix.

**Sous-programme 5
Coordination de la lutte antimines**

5.38 Ce sous-programme est exécuté par le Service de la lutte antimines, qui relève directement du Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix.

Tableau 5.16

Objectifs de l'exercice biennal, réalisations escomptées, indicateurs de succès et mesure des résultats
Objectif de l'Organisation : Réduire le danger que les mines terrestres et restes de guerre explosifs font courir aux personnes et aux collectivités

Réalisations escomptées (Secrétariat)	Indicateurs de succès
a) Marquage ciblé, construction de clôtures, déminage et information sur les dangers posés par les mines dans les pays et les communautés touchés	<p>a) i) Réduction de la fréquence des accidents et du nombre des victimes de mines terrestres et de restes de guerre explosifs dans les pays touchés</p> <p><i>Mesure des résultats</i> : nombre de victimes 2004-2005 : non disponible 2006-2007 (estimation) : 10 000 2008-2009 (objectif) : 8 000</p> <p>ii) Augmentation du nombre de programmes disposant de systèmes de surveillance adéquats pour mesurer les progrès accomplis dans la réduction du nombre de victimes et identifier les survivants des accidents causés par des mines terrestres aux niveaux national et communautaire</p> <p><i>Mesure des résultats</i> : nombre de programmes 2004-2005 : non disponible 2006-2007 (estimation) : 3 2008-2009 (objectif) : 10</p>
b) Maintien en état de mécanismes d'intervention au titre de la lutte antimines pour qu'il soit possible de déployer de matériel nécessaire au démarrage et au soutien des opérations de maintien de la paix autorisées par le Conseil de sécurité	<p>b) i) Augmentation du nombre de membres du personnel formés et inscrits sur un fichier qui sont susceptibles d'appuyer des interventions rapides au titre de la lutte antimines</p> <p><i>Mesure des résultats</i> 2004-2005 : 10 personnes 2006-2007 (estimation) : 20 personnes 2008-2009 (objectif) : 30 personnes</p>
c) Mise en place d'institutions spécialisées et de moyens d'action en matière de lutte antimines, qui soient d'une taille appropriée, suffisamment équipés, avec un personnel formé et en mesure d'atteindre les objectifs fixés au niveau national avec, au plus, une aide internationale limitée	<p>c) i) Augmentation du nombre de pays recevant une aide internationale réduite au titre de la lutte antimines et de la planification qui s'y rapporte</p> <p><i>Mesure des résultats</i> 2004-2005 : 2 pays 2006-2007 (estimation) : 4 pays 2008-2009 (objectif) : 10 pays</p>

Facteurs externes

- 5.39 Le sous-programme devrait permettre d'aboutir aux objectifs visés et aux réalisations escomptées si les conditions suivantes sont réunies : a) le climat est propice à la conduite d'activités de lutte antimines dans des conditions sûres et il est possible d'accéder aux zones touchées; b) les combattants renoncent à continuer d'utiliser des mines.
- 5.40 Les produits de l'exercice biennal seront les suivants :
- a) Autres activités de fond (fonds extrabudgétaires) :
 - i) Appui d'ordre technique : évaluation bisannuelle de l'efficacité des programmes de lutte antimines des opérations de maintien de la paix concernées et formulation de recommandations en la matière, y compris en ce qui concerne les missions techniques annuelles et l'examen des mémorandums d'accord conclus avec les pays fournissant des contingents qui apportent des ressources en matière de lutte antimines; rapport annuel multidonateurs sur la lutte antimines; 10 séances de formation pour les membres du personnel de l'Organisation des Nations Unies et des organisations non gouvernementales qui travaillent dans six opérations des Nations Unies où des mines et des restes explosifs de guerre posent un danger; mise à jour du site Web sur la lutte antimines en y incorporant des rapports sur la question, des documents d'information et d'autres données opérationnelles émanant de programmes de lutte antimines exécutés dans le cadre d'opérations de maintien de la paix; orientations sur les questions ayant trait aux normes, politiques et procédures de la lutte antimines dans le cadre des programmes de lutte antimines et des opérations de maintien de la paix; enrichissement des bases de données du Système de gestion de l'information pour la lutte antimines par l'incorporation des zones dangereuses connues ou présumées et de renseignements sur les victimes recensées dans tous les programmes en cours; présentations (ou simple présence) dans le cadre de quatre forums internationaux sur la lutte contre les mines et les restes de guerre explosifs; rapports d'évaluation de trois programmes de lutte antimines; publication du dossier annuel de projets de déminage sur support papier ainsi qu'au format électronique dans une version révisée;
 - ii) Services fonctionnels pour les réunions interinstitutions : coordination des activités de sensibilisation aux dangers des mines et de dialogue avec les communautés qui sont menées dans le cadre de tous les programmes de lutte antimines de l'Organisation des Nations Unies; coordination des réunions mensuelles du Groupe interinstitutions de coordination de la lutte antimines et des réunions bisannuelles du Comité directeur de la lutte antimines;
 - b) Coopération technique (fonds extrabudgétaires) : projets sur le terrain : séances de formation à la sécurité dans le cadre de la lutte antimines à l'intention des forces de maintien de la paix et du personnel des entreprises de déminage, et ce dans l'ensemble des opérations de maintien de la paix; déploiement du matériel de déminage conformément aux Normes internationales de la lutte antimines en fonction des priorités fixées par le Groupe interinstitutions de coordination de la lutte antimines.

Tableau 5.17

Ressources nécessaires : sous-programme 5

Catégorie	Ressources (en milliers de dollars É.-U.)		Postes	
	2006-2007	2008-2009 (avant actuali- sation des coûts)	2006-2007	2008-2009
Budget ordinaire	–	–	–	–
Fonds extrabudgétaires	214 653,9	226 227,8	24	24
Total	214 653,9	226 227,8	24	24

- 5.41 Le Service de la lutte antimines est financé au moyen du compte d'appui aux opérations de maintien de la paix et du Fonds d'affectation spéciale pour l'assistance au déminage.

3. Appui aux programmes**Ressources nécessaires (avant actualisation des coûts) : 1 484 500 dollars**

- 5.42 Le Service administratif fournit au Département des opérations de maintien de la paix des services d'appui en ce qui concerne l'administration du personnel, les questions budgétaires et financières, la planification des ressources et l'utilisation des services communs, ainsi que les activités extrabudgétaires, notamment celles financées au moyen du compte d'appui aux opérations de maintien de la paix et du Fonds d'affectation spéciale pour l'assistance au déminage.

Tableau 5.18

Ressources nécessaires

Catégorie	Ressources (en milliers de dollars É.-U.)		Postes	
	2006-2007	2008-2009 (avant actuali- sation des coûts)	2006-2007	2008-2009
Budget ordinaire				
Postes	322,3	322,3	1	1
Autres objets de dépense	1 173,0	1 162,2	–	–
Total partiel	1 495,3	1 484,5	1	1
Fonds extrabudgétaires	21 126,5	24 287,9	16	16
Total	22 621,8	25 772,4	17	17

- 5.43 Les ressources demandées, d'un montant de 1 484 500 dollars, doivent permettre de financer le maintien d'un poste P-4 et les autres objets de dépense (autres dépenses de personnel, frais généraux de fonctionnement, transmissions, fournitures et matériel). La diminution de 10 200 dollars par rapport au montant du crédit ouvert pour l'exercice biennal 2006-2007 résulte d'ajustements et d'une réallocation des ressources à l'intérieur de ce chapitre du budget.

B. Missions de maintien de la paix

Ressources nécessaires (avant actualisation des coûts) : 77 472 700 dollars

- 5.44 Les ressources demandées au titre de ce sous-programme doivent permettre de couvrir les dépenses de l'Organisme des Nations Unies chargé de la surveillance de la trêve (ONUST) (62 346 600 dollars) et du Groupe d'observateurs militaires des Nations Unies dans l'Inde et le Pakistan (UNMOGIP) (15 126 100 dollars).

1. Organisme des Nations Unies chargé de la surveillance de la trêve

- 5.45 L'ONUST, première opération de maintien de la paix des Nations Unies, a été créé par le Conseil de sécurité dans sa résolution 50 (1948) en vue d'assurer la surveillance de la trêve en Palestine dont l'institution avait été demandée par le Conseil. Depuis lors, le Conseil a confié à l'ONUST diverses tâches. Dans sa résolution 73 (1949), le Conseil a demandé au Secrétaire général de prendre des mesures pour garder en fonctions des membres de l'ONUST dont les services seraient nécessaires pour contrôler et maintenir la suspension d'armes, comme demandé par le Conseil dans sa résolution 54 (1948), et pour aider les parties aux conventions d'armistice de 1949 à contrôler l'exécution et l'observation des termes de ces conventions.
- 5.46 Les fonctions de l'ONUST ont été périodiquement modifiées. Depuis la création de la Force des Nations Unies chargée d'observer le dégagement (FNUOD) et de la Force intérimaire des Nations Unies au Liban (FINUL), les observateurs de l'ONUST affectés aux secteurs Israël-Liban et Israël-République arabe syrienne sont placés sous le contrôle opérationnel des commandants desdites forces qu'ils aident à s'acquitter de leurs tâches, sans préjudice du fonctionnement continu de l'ONUST dans les deux secteurs, au cas où il serait mis fin au mandat de ces dernières.
- 5.47 À la FNUOD, les observateurs de l'ONUST sont chargés des inspections, des patrouilles et de la liaison dans la zone d'armements limités et maintiennent des postes d'observation et effectuent des patrouilles dans la zone de séparation. À la FINUL, les observateurs militaires de l'ONUST maintiennent des postes d'observation le long de la Ligne bleue et effectuent des patrouilles dans la zone de compétence de la FINUL. Des observateurs militaires de l'ONUST sont déployés dans les hauteurs du Golan, au Sud-Liban et dans le Sinaï, au quartier général de la Mission à Jérusalem et dans ses bureaux de liaison à Beyrouth et Damas.

Tableau 5.19

Objectifs de l'exercice biennal, réalisations escomptées, indicateurs de succès et mesure des résultats

Objectif de l'Organisation : Contrôler et maintenir le cessez-le-feu sans condition et aider les parties aux conventions d'armistice de 1949 à contrôler l'exécution et le respect de leurs dispositions

Réalisations escomptées (Secrétariat)

Le Conseil de sécurité est informé rapidement en cas de non-respect de ses résolutions.

Indicateurs de succès

Présentation des rapports d'observation au Secrétaire général en temps opportun

Mesure des résultats : pourcentage de rapports soumis dans les délais impartis

2004-2005 : 90 %

2006-2007 (estimation) : 90 %

2008-2009 (objectif) : 100%

Facteurs externes

- 5.48 Le sous-programme devrait permettre d'aboutir aux objectifs visés et aux réalisations escomptées si toutes les parties aux conventions d'armistice de 1949 manifestent la volonté politique de maintenir le cessez-le-feu et de coopérer avec l'ONUST. L'efficacité du programme de travail est également influencée par la volonté de toutes les parties responsables d'un climat d'insécurité de régler leurs différends et de coopérer avec l'ONU à l'exécution du mandat du Conseil de sécurité.

Produits

- 5.49 Les produits de l'exercice biennal seront les suivants (budget ordinaire) :
- Service d'organes intergouvernementaux et d'organes d'experts : autres activités de fond : inspections quotidiennes, hebdomadaires et mensuelles et rapports consacrés spécifiquement aux incidents et aux violations, à l'évolution de la situation politique et aux questions touchant la sûreté et la sécurité; rapports quotidiens sur les opérations militaires; médias : rapports quotidiens; rapports politiques hebdomadaires et mensuels; rapports mensuels sur les atteintes à la sécurité; enquêtes sur les incidents/violations; réunions avec des fonctionnaires gouvernementaux ou appartenant à des organismes du gouvernement hôte, avec des représentants de pays fournisseurs de contingents et avec les chefs d'autres opérations des Nations Unies dans la zone de mission de l'ONUST;
 - Services de conférence, administration, contrôle : soutien logistique aux activités de fond; accords de soutien interorganisations et entre les missions.

Tableau 5.20

Ressources nécessaires

Catégorie	Ressources (en milliers de dollars É.-U.)		Postes	
	2006-2007	2008-2009 (avant actuali- sation des coûts)	2006-2007	2008-2009
Budget ordinaire				
Postes	43 394,2	43 323,0	248	261
Autres objets de dépense	18 876,3	19 023,6	–	–
Total	62 270,5	62 346,6	248	261

- 5.50 Le montant total des ressources demandées au titre de l'ONUST pour l'exercice biennal 2008-2009 s'élève à 62 346 600 dollars, ce qui représente une augmentation nette de 76 100 dollars par rapport au montant révisé des crédits ouverts pour l'exercice biennal 2006-2007. Sur ce total, un montant de 18 341 000 dollars représente les ressources qui sont directement placées sous le contrôle opérationnel de la FNUOD (11 606 100 dollars) et de la FINUL (6 734 900 dollars); l'appui administratif est exclu de ce montant.

- 5.51 Les crédits demandés, d'un montant de 43 323 000 dollars, serviront à financer le maintien de 261 postes (1 SSG, 2 D-2, 1 P-5, 2 P-4, 2 P-3, 1 P-2, 1 poste d'agent des services généraux (première classe), 2 postes d'agent des services généraux (Autres classes), 141 postes d'agent local et 108 postes d'agent du Service mobile), comme indiqué au tableau 5.20 ci-dessus, dont 18 nouveaux postes d'agent des services généraux recruté sur le plan local, parmi lesquels 13 postes d'assistant de liaison pour le Groupe d'observateurs au Liban, précédemment occupés par des vacataires, et 5 postes auxquels sont associés des fonctions administratives et logistiques et dont la création sera contrebalancée par la suppression de 5 postes d'agent du Service mobile. Le montant de 19 023 600 dollars au titre des autres objets de dépense couvre les besoins opérationnels de l'ONUST.
- 5.52 Les crédits demandés au titre des postes font apparaître une diminution de 71 200 dollars, qui représente l'effet net de la création de 18 postes d'agent des services généraux recruté sur le plan local et de la suppression de 5 postes d'agent du Service mobile. Les nouveaux postes d'assistant de liaison seront créés pour mettre fin au recrutement de vacataires pour exercer des fonctions de caractère continu, ainsi que l'a demandé l'Assemblée générale au paragraphe 11 de la section VIII de sa résolution 59/296 (Aspects administratifs et budgétaires du financement des opérations de maintien de la paix des Nations Unies : questions concernant l'ensemble des opérations). La création proposée de nouveaux postes d'agent local exerçant des fonctions administratives et logistiques et la suppression de cinq postes d'agent du Service mobile sont l'expression de la volonté de mieux utiliser le personnel recruté sur le plan national, conformément au paragraphe 5 de la même section de la même résolution et à la recommandation du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires qui figure dans son rapport sur le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2006-2007 (A/60/7, par. II.23).
- 5.53 L'augmentation de 147 300 dollars au titre des autres objets de dépense représente l'effet net d'augmentations imputables aux frais généraux de fonctionnement et aux voyages, en partie compensées par des diminutions, entre autres, aux rubriques Autres dépenses de personnel, Mobilier et matériel et Fournitures et accessoires. Les variations nettes à la rubrique Autres objets de dépense concernent principalement la rénovation des abris au quartier général de l'ONUST et dans divers échelons de patrouille et postes d'observation, ainsi que des ajustements et réallocations de ressources sur la base de l'évolution des dépenses.

2. Groupe d'observateurs militaires des Nations Unies dans l'Inde et le Pakistan

Ressources nécessaires (avant actualisation des coûts : 15 126 100 dollars)

- 5.54 Au mois de janvier 1948, le Conseil de sécurité a adopté sa résolution 39 (1948) et constitué la Commission des Nations Unies pour l'Inde et le Pakistan, chargée de procéder à une enquête sur les faits en vue de l'application de l'Article 34 de la Charte des Nations Unies et d'exercer toute influence médiatrice susceptible d'aplanir les difficultés en ce qui concerne le différend existant autour du statut du Cachemire. Par sa résolution 47 (1948), le Conseil a décidé que le nombre des membres de la Commission devait être porté de trois à cinq, étant entendu qu'elle pouvait avoir recours à du personnel militaire pour contrôler le cessez-le-feu. Ces dispositions sont au fondement de la création du Groupe d'observateurs militaires des Nations Unies dans l'Inde et le Pakistan (UNMOGIP). Dans le contexte de la dissolution de la Commission des Nations Unies pour l'Inde et le Pakistan, le Conseil de sécurité a décidé, par sa résolution 91 (1951), que l'UNMOGIP continuerait de surveiller la suspension d'armes au Jammu-et-Cachemire.
- 5.55 Actuellement, l'UNMOGIP a pour rôle de suivre les faits nouveaux se rapportant au cessez-le-feu instauré le 17 décembre 1971, d'en superviser le plein respect et d'en rendre compte au Secrétaire

général. Les activités sur le terrain, qui sont exécutées par des observateurs militaires déployés sur le terrain et par des équipes d'observation mobiles, sont coordonnées par un quartier général principal à Rawalpindi et un quartier général arrière à Srinagar durant l'hiver (et vice-versa pendant l'été). Un bureau de liaison a été établi à New Delhi. En outre, des fonctionnaires internationaux des Nations Unies, secondés par des agents locaux, fournissent l'appui administratif et logistique nécessaire. Les services de transport et de sécurité et l'intendance sur le terrain sont assurés par des militaires de l'armée indienne et de l'armée pakistanaise.

Tableau 5.21

Objectifs de l'exercice biennal, réalisations escomptées, indicateurs de succès et mesure des résultats

Objectif de l'Organisation : Suivre les faits nouveaux se rapportant aux violations du cessez-le-feu le long de la Ligne de contrôle, selon le mandat confié à l'UNMOGIP en vertu de la résolution 307 (1971) du Conseil de sécurité

Réalisations escomptées (Secrétariat)	Indicateurs de succès
a) Présence d'observateurs militaires des Nations Unies dans les postes opérationnels du Groupe sur le terrain de part et d'autre de la Ligne de contrôle, afin de surveiller les violations du cessez-le-feu	<p>a) Communication au Siège de l'ONU, dans des délais raisonnables, des rapports sur les incidents ou les violations</p> <p><i>Mesure des résultats :</i> pourcentage de rapports sur des incidents communiqués dans les délais</p> <p>2004-2005 : 100 % 2006-2007 (estimation) : 100 % 2008-2009 (objectif) : 100 %</p>
b) Patrouilles, inspections et enquêtes efficaces et efficaces sur les violations du cessez-le-feu	<p>b) i) Nombre de patrouilles opérationnelles effectuées librement et en toute sécurité après notification, dans la mesure où les pays hôtes le permettent</p> <p><i>Mesure des résultats :</i> nombre de patrouilles effectuées librement</p> <p>2004-2005 : 4 500 2006-2007 (estimation) : 4 500 2008-2009 (objectif) : 5 000</p> <p>ii) Nombre d'enquêtes ouvertes pour faire la lumière sur des plaintes</p> <p><i>Mesure des résultats</i></p> <p>2004-2005 : 14 2006-2007 (estimation) : 15 2008-2009 (objectif) : 15</p>

Facteurs externes

- 5.56 Le sous-programme devrait permettre d'aboutir aux objectifs visés et aux réalisations escomptées si les conditions suivantes sont réunies : a) les parties sont disposées à coopérer; b) la situation et

la sécurité dans la région sont normales; c) les observateurs de l'UNMOGIP continuent de jouir de leur liberté de circulation.

Produits

- 5.57 Les produits de l'exercice biennal seront les suivants :
- a) Autres activités de fond (budget ordinaire) : contacts quotidiens, réunions et négociations; comptes rendus quotidiens, hebdomadaires et mensuels sur les incidents et violations recensés, l'évolution de la situation politique et la sûreté et la sécurité; postes d'observateurs occupés 24 heures sur 24, patrouilles, enquêtes et inspections;
 - b) Coopération technique (budget ordinaire) : projets opérationnels : enquêtes et patrouilles.

Tableau 5.22

Ressources nécessaires

Catégorie	Ressources (en milliers de dollars É.-U.)		Postes	
	2006-2007	2008-2009 (avant actuali- sation des coûts)	2006-2007	2008-2009
Budget ordinaire				
Postes	7 934,5	8 006,5	71	74
Autres objets de dépense	7 861,5	7 119,6	–	–
Total	15 796,0	15 126,1	71	74

- 5.58 Le montant total des ressources demandées au titre de l'UNMOGIP pour l'exercice biennal 2008-2009 s'établit à 15 126 100 dollars, soit une diminution nette de 669 900 dollars par rapport au montant révisé des crédits ouverts pour l'exercice biennal 2006-2007. Des ressources d'un montant de 8 006 500 dollars doivent permettre de financer le maintien de 74 postes (1 D-2, 1 P-5, 48 postes d'agent local et 24 postes d'agent du Service mobile), ce qui représente une augmentation de 72 000 dollars, qui s'explique par la création de trois nouveaux postes d'agent des services généraux recruté sur le plan local au moyen de ressources précédemment allouées à des dépenses liées au personnel temporaire (autre que pour les réunions).
- 5.59 Le montant estimatif des ressources nécessaires au titre des autres objets de dépense s'élève à 7 119 100 dollars, en diminution de 741 900 dollars, couvre le financement des autres dépenses de personnel et des frais généraux de fonctionnement, entre autres. La diminution tient essentiellement à la soustraction de dépenses non renouvelables autorisées en 2006-2007 et reflète les conclusions de l'examen de l'évolution des dépenses auquel il a été procédé.

Tableau 5.23

État récapitulatif de la suite donnée aux recommandations formulées par les organes de contrôle

Résumé de la recommandation

Suite donnée à la recommandation

Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires

(A/60/7 et Corr.1)

Le Comité encourage le Département des opérations de maintien de la paix à renforcer ses contrôles financiers et à élaborer des directives prévoyant un traitement différent pour les ressources inscrites au budget ordinaire et celles du compte d'appui. (par. II.21).

Des directives écrites sont en cours d'établissement, qui seront utilisées pour déterminer quelle source de financement doit être utilisée en fonction des diverses catégories de voyages effectués par le personnel. Ces directives indiqueront si le financement doit provenir de fonds d'affectation spéciale, des budgets d'opérations de maintien de la paix spécifiées, du budget ordinaire ou du compte d'appui.

À cet égard, il est souligné que, dans le passé, aucune distinction n'était établie entre les divers types de voyage devant être financés sur la base du budget ordinaire ou du compte d'appui, car on considérait qu'il n'était pas possible d'établir une telle distinction de façon logique ni pratique. Comme l'a indiqué le Secrétaire général dans son rapport sur le compte d'appui (A/48/470/Add.1, par. 22), le budget ordinaire ne prévoit qu'une partie des ressources nécessaires aux activités menées dans le cadre de l'ensemble des opérations dont le Département a la responsabilité. Le compte d'appui est censé compléter les ressources du budget ordinaire et fournir les moyens de répondre aux besoins urgents du moment en attendant qu'il soit possible d'inscrire au budget ordinaire un montant satisfaisant.

Durant la période en cours, il a été demandé que le financement des voyages effectués par le personnel du Siège soit imputé sur le compte d'appui, plutôt que sur le budget de missions individuelles. Les fonds alloués aux voyages dans le budget ordinaire seront donc utilisés pour des voyages dont les objectifs intéresseront toutes les opérations et ne seront donc pas spécifiques à telle ou telle mission, ainsi que pour des voyages directement liés aux opérations financées sur la base du budget ordinaire.

Le Comité encourage la FINUL, la FNUOD et l'ONUST à renforcer leur collaboration de façon à optimiser l'utilisation des ressources d'appui qui sont mises à leur disposition, en particulier celles qui ont trait au matériel et aux fournitures (par. II.22).

L'ONUST continue à collaborer avec la FINUL, la FNUOD et d'autres organismes et missions des Nations Unies présents dans son rayon d'action. En avril 2006, l'ONUST a conclu avec le Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le processus de paix au Moyen-Orient et Représentant personnel du Secrétaire général auprès de l'Organisation de libération de la Palestine et de l'Autorité palestinienne des arrangements relatifs à la

Le Comité consultatif recommande d'approuver cette proposition et espère que ces transferts n'auront pas d'incidence sur la capacité en matière d'informatique, ce qui aboutirait à de nouvelles demandes de postes dans ce domaine. Le Comité est par ailleurs en faveur du remplacement progressif du personnel recruté sur le plan international pour les opérations de maintien de la paix par du personnel recruté sur le plan national chaque fois que cela est faisable et économiquement rationnel, comme il l'a indiqué dans son rapport d'ensemble sur les opérations de maintien de la paix (A/59/736, par. 58) (par. II.23).

Étant donné son coût élevé, le matériel INMARSAT devrait être utilisé avec parcimonie (par. II.25).

Le Comité consultatif estime qu'il faudrait s'efforcer d'améliorer la présentation des projets de budget pour l'ONUST et l'UNMOGIP, les produits n'y étant pas présentés de

participation aux coûts compte tenu du fait qu'il partage les locaux du quartier général de l'ONUST à Jérusalem. En 2006, l'ONUST a conclu un arrangement avec la FINUL et la FNUOD concernant la fourniture de produits consommables directement au Groupe d'observateurs au Liban et au Groupe d'observateurs au Golan-Damas, moyennant remboursement.

En même temps que ses estimations pour 2008-2009, l'ONUST propose de réserver cinq postes d'agent du Service mobile à des fonctionnaires recrutés sur le plan national, ce qui enclenchera le remplacement progressif du personnel recruté sur le plan international par du personnel recruté sur le plan national chaque fois que cela sera faisable.

L'ONUST met à la disposition de son personnel divers moyens de communication à l'intérieur de la zone de la mission, parmi lesquels un réseau de communication radio à très haute fréquence (VHF) et à haute fréquence (HF), des liaisons hertziennes fournies par la mission, des téléphones portables fonctionnant sur réseaux commerciaux et des réseaux de télécommunication par satellite (terminaux INMARSAT et réseau commercial Iridium). La facture mensuelle associée à l'utilisation des 31 terminaux INMARSAT actuellement déployés s'élève à une centaine de dollars car ils ne sont utilisés qu'en dernier ressort; cette somme correspond principalement aux tests pratiqués sur le matériel afin de vérifier qu'il est en état de marche. Au cours du récent conflit dans le sud du Liban, elle a atteint 378 dollars. Les dispositions de la politique régissant l'utilisation du matériel de communication par satellite ont été renforcées dans la circulaire de l'ONUST en date du 27 octobre 2006.

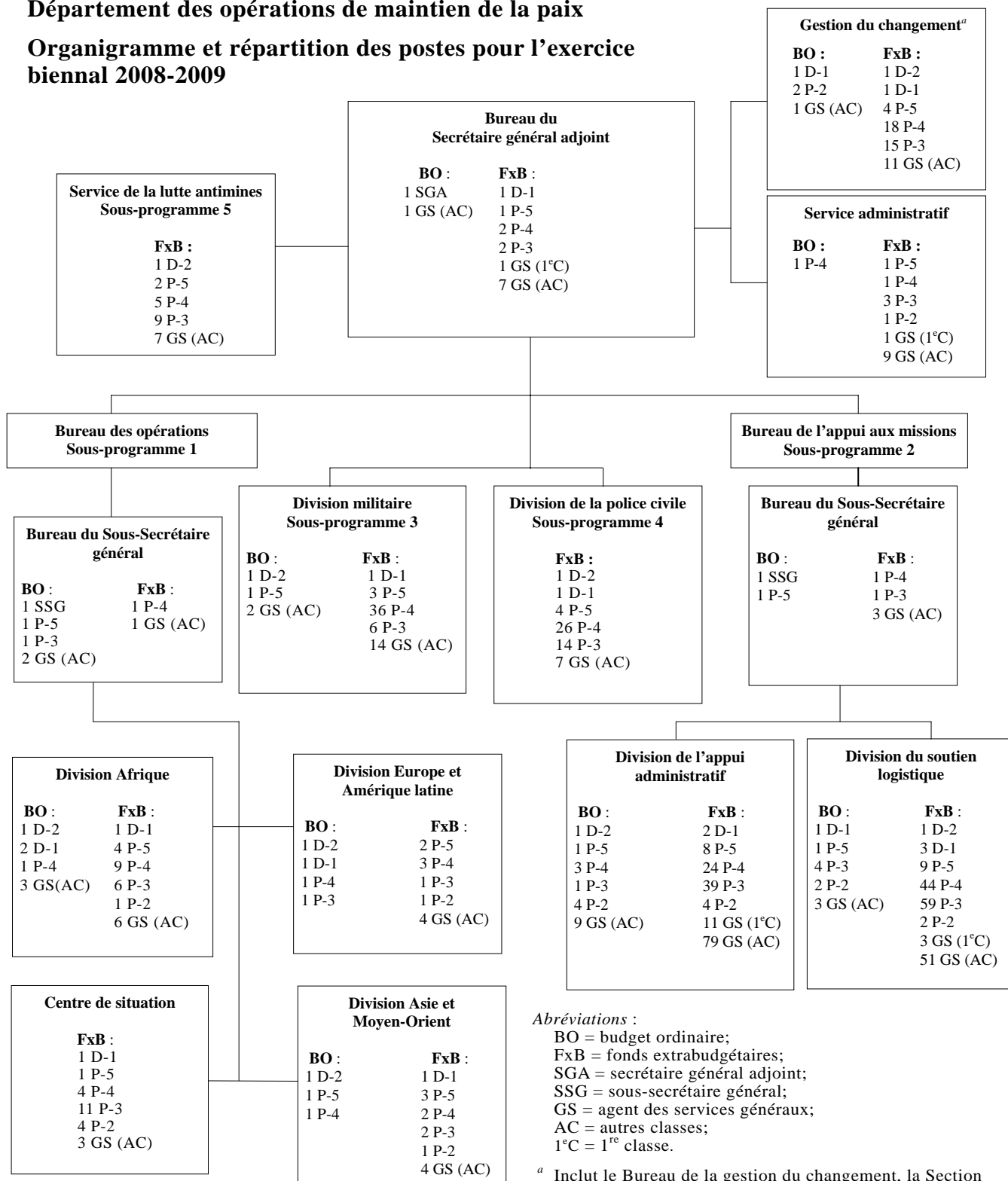
Il a été tenu compte des commentaires du Comité consultatif lors de l'établissement du projet de budget pour 2008-2009. Les efforts se poursuivront pour améliorer encore progressivement la présentation du budget.

*Résumé de la recommandation**Suite donnée à la recommandation*

façon suffisamment détaillée. Il faudrait fournir des informations utiles et concrètes, pour pouvoir mieux décrire les résultats. Il faudrait aussi s'efforcer, pour le reste du chapitre 5 du projet de budget, de renforcer le lien entre la mesure des résultats et les indicateurs de succès dans le cadre logique de budgétisation axée sur les résultats (par. II.28).

Département des opérations de maintien de la paix

Organigramme et répartition des postes pour l'exercice biennal 2008-2009



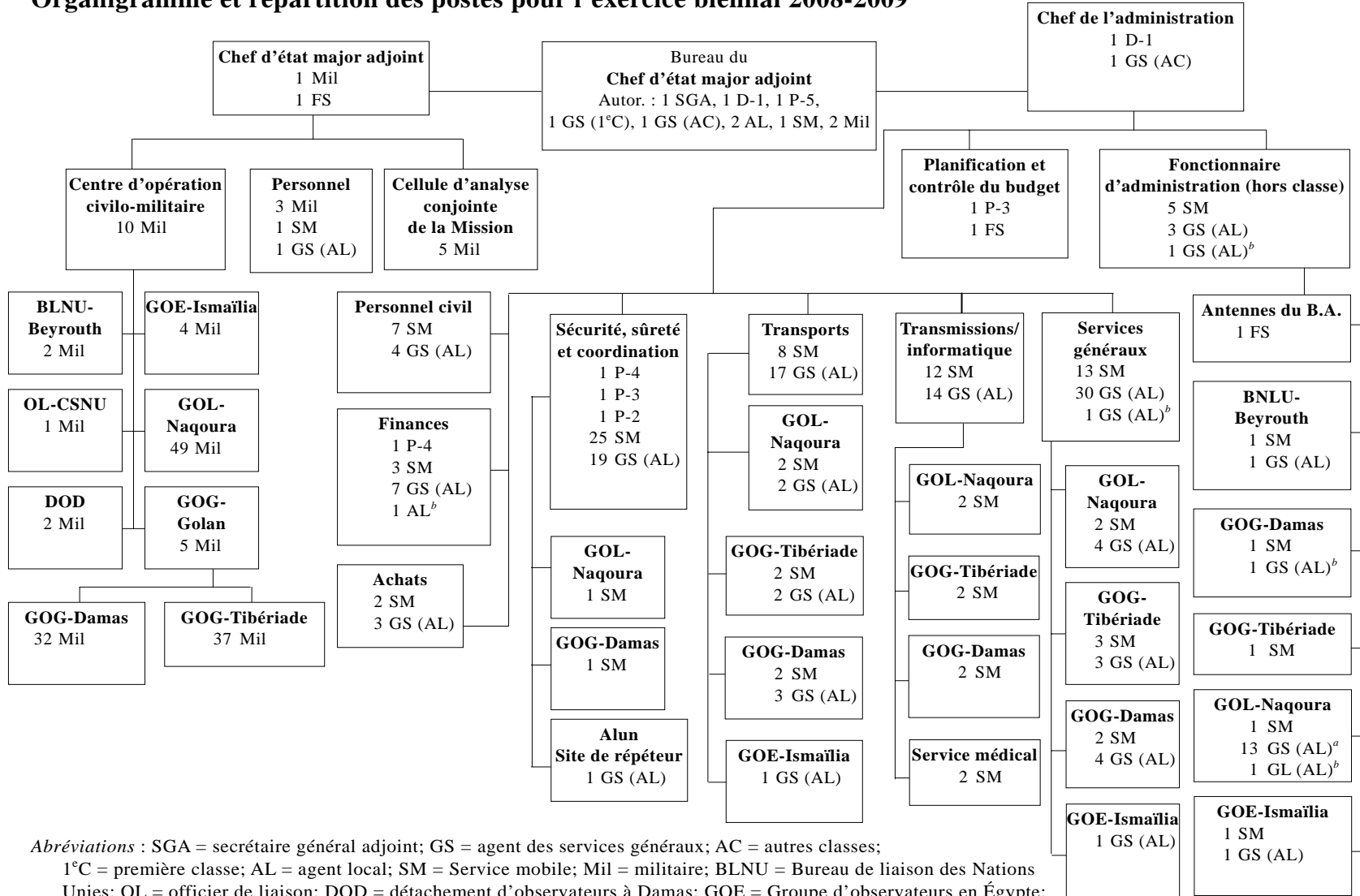
Abréviations :

BO = budget ordinaire;
 FxB = fonds extrabudgétaires;
 SGA = secrétaire général adjoint;
 SSG = sous-secrétaire général;
 GS = agent des services généraux;
 AC = autres classes;
 1°C = 1^{re} classe.

^a Inclut le Bureau de la gestion du changement, la Section des pratiques optimales de maintien de la paix et le Service intégré de formation.

Organisme des Nations Unies chargé de la surveillance de la trêve

Organigramme et répartition des postes pour l'exercice biennal 2008-2009



Abréviations : SGA = secrétaire général adjoint; GS = agent des services généraux; AC = autres classes;

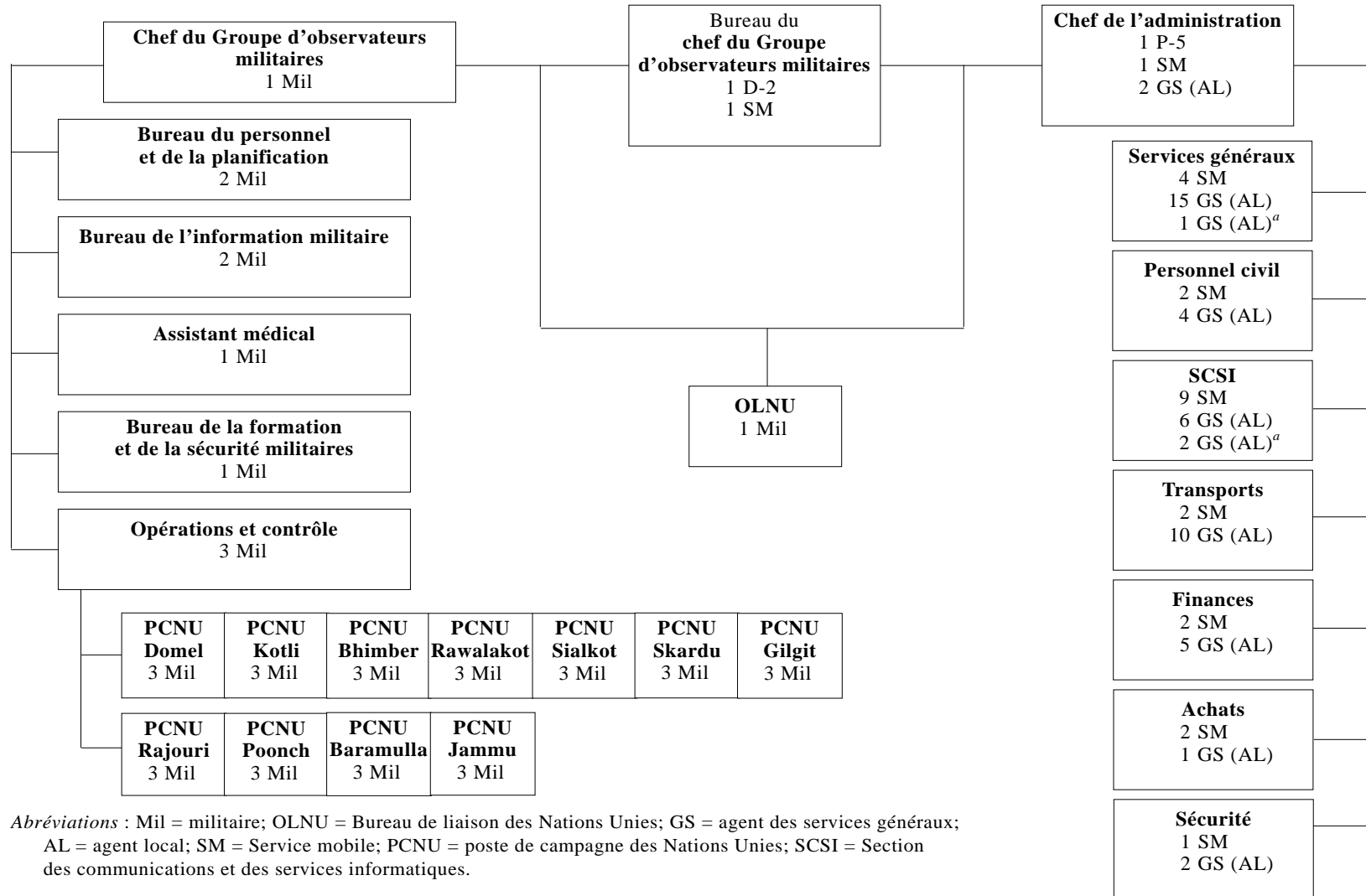
1°C = première classe; AL = agent local; SM = Service mobile; Mil = militaire; BLNU = Bureau de liaison des Nations Unies; OL = officier de liaison; DOD = détachement d'observateurs à Damas; GOE = Groupe d'observateurs en Égypte; GOG = groupe d'observateurs dans le Golan; GOL = groupe d'observateurs au Liban; B.A. = Bureau de l'administration.

^a Nouveaux postes.

^b En remplacement de postes supprimés au SM.

Groupe d'observateurs militaires des Nations Unies dans l'Inde et le Pakistan

Organigramme et répartition des postes pour l'exercice biennal 2008-2009



Abréviations : Mil = militaire; OLNU = Bureau de liaison des Nations Unies; GS = agent des services généraux; AL = agent local; SM = Service mobile; PCNU = poste de campagne des Nations Unies; SCS = Section des communications et des services informatiques.

^a Nouveaux postes.

Annexe

Produits de l'exercice 2006-2007 non reconduits en 2008-2009

<i>A/60/6, paragraphe</i>	<i>Produit</i>	<i>Quantité</i>	<i>Explication</i>
Appui aux missions			
5.29 b) iii)	Mise à jour des instructions permanentes concernant les opérations logistiques	1	Ce produit a été combiné avec un produit existant : planification et gestion des besoins d'appui logistique, et avis les concernant
Total partiel (Appui aux missions)		1	
Coordination de la lutte antimines			
5.41 (a) (ii)	Rapport annuel à l'Assemblée générale sur la lutte antimines, en collaboration avec les organismes des Nations Unies	1	Dans sa résolution 60/97, l'Assemblée générale a déterminé que le débat sur la lutte antimines se tiendrait désormais tous les deux ans; par conséquent, on n'établira plus de rapport sur cette question tous les ans, mais tous les deux ans.
5.41 (a) (ii)	Assurance de la qualité et certification de quatre études sur l'impact des mines terrestres	1	Les modalités de certification des études sur l'impact des mines terrestres sont en cours de réexamen; à terme, cette procédure ne sera plus appliquée.
5.41 (a) (ii)	Exposés mensuels sur la mobilisation des ressources et le développement des programmes à l'occasion des réunions du Groupe d'appui à la lutte antimines et des réunions de donateurs au niveau des programmes	1	L'organisation des activités du Groupe d'appui à la lutte antimines a été modifiée : désormais, les exposés ne seront plus mensuels mais trimestriels.
Total partiel (Coordination de la lutte antimines)		3	
Total		4	